

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
Du 10 décembre 2022

Le conseil d'administration du CCAS, convoqué le 3 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le 10 décembre 2022 à 10 h00 à la maison de l'enfance sous la présidence de M. Alain BLONDEAU, Président.

Mme Cathy BARBE, nommée secrétaire de séance, procède à l'appel des membres :

Etaient présents : BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, VERSAEVEL JACQUELINE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : PLICHON PHILIPPE, VAN HAUWAERT ANNIE (POUVOIR VERSAEVEL JACQUELINE), DUTOIT DANIELE (POUVOIR JONVILLE REGINE), KOUSSENS CHRISTIAN (POUVOIR CARY THERESE).

Absent :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Alain BLONDEAU, Président du CCAS, sollicite l'avis des membres du conseil d'administration présents lors du dernier conseil d'administration, sur le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022. Sans commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors du dernier conseil d'administration.

Monsieur le Président informe que Mme Véronique BOUQUILLON a quitté la commune et a donc démissionné de son mandat de conseillère municipale en date du 25 novembre 2022 et du conseil d'administration du CCAS. M. Cyril DE WAZIERES a été sollicité pour suppléer à ce départ et a accepté la proposition de siéger au sein au conseil d'administration du CCAS. Monsieur le Président remercie Madame BOUQUILLON pour son implication en sa qualité de Vice-Présidente du CCAS et en tant que membre du CCAS en charge des entretiens des demandeurs d'aides facultatives. Elle manquera sans aucun doute.

ORDRE DU JOUR

1) Convention Interfaces

Comme l'année dernière, Mme CLEMENT, responsable d'INTERFACES a contacté le CCAS afin de renouveler la convention et de convenir d'un planning de permanences sur la commune en 2023.

Pour rappel, la convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le CCAS de WAVRIN et l'Association INTERFACES en ce qui concerne la tenue d'une permanence par INTERFACES au moyen d'une plateforme mobile d'accueil appelée NOMAD (Nouvelles Opportunités de Médiation et d'Accès aux Droits) :

- Intervention d'un médiateur social en lien avec les factures des fournisseurs d'énergie, d'eau.
- Participation d'INTERFACES lors d'événements ponctuels se déroulant sur son territoire.
- Possibilité de programmer des visites à domicile et des ateliers collectifs.

Le CCAS a demandé à l'association INTERFACES d'établir la nouvelle convention sur la même base que la précédente en y ajoutant toutefois une clause de tacite reconduction. Mme Carmen PLANCQ, Vice-Présidente du CCAS explique que cela évitera de voter chaque année cette convention. Il sera toutefois possible de la dénoncer ou de la modifier si nécessaire.

Madame la Vice-Présidente informe qu'elle transmettra prochainement le planning des dates validées de permanences sur la commune. Elle précise aussi que le bus NOMAD, en lien avec le secours populaire et les restos du cœur, est présent sur la commune à raison de 2 périodes annuelles : mars/avril et novembre/décembre. Le véhicule est stationné le lundi après-midi aux roseaux pour les permanences secours populaire et le mardi matin à l'église et l'après-midi près de la salle polyvalente pour les permanences des restos du cœur.

Monsieur le Président indique la présence sur la commune d'autres prestataires en capacité d'accompagner les wavrinois dans différents domaines : le bus bleu du Département sur la place de la mairie, la conciliatrice de justice qui tient des permanences les jeudis tous les quinze jours en mairie.

Mme VERSAEVEL Jacqueline demande que ces informations soient communiquées dans le wavr'infos. Monsieur le Président précise qu'une communication est faite régulièrement sur ces sujets et qu'une fiche rappelant le panel de tous les services proposés sur la commune est en cours d'étude.

Madame la Vice-Présidente redonne la parole à Madame VERSAEVEL qui souhaite savoir si INTERFACES intervient souvent à domicile car elle avait auparavant, en qualité d'écrivain public, des demandes pour se rendre au domicile de personnes ne pouvant se déplacer afin d'effectuer des démarches administratives. Madame la Vice-Présidente confirme qu'INTERFACES intervient toute l'année, sur demande, au domicile des personnes dont les coordonnées ont été transmises par le CCAS et qu'ils conviennent ensemble d'une date de rendez-vous.

Monsieur le Président précise que tous ces services de proximité permettent également aux personnes, ayant des difficultés avec le numérique, de pouvoir effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de leurs documents ou d'attribution de leurs droits.

Madame VERSAEVEL demande si des ateliers collectifs ont été réalisés et en quoi ils consistaient. Les différentes thématiques proposées étaient entre autres « apprendre à gérer son budget », « utiliser des produits de base pour fabriquer des produits d'entretien ». Madame la Vice-présidente indique, qu'à ce jour, aucun atelier n'a eu lieu sur la commune, la jauge minimale de dix personnes n'ayant pas été atteinte.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer cette convention.

3) Informations et questions diverses

Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficultés

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CCAS a signé en 2021 une nouvelle convention à la demande de la MEL et du Pôle Solidarité /Médiation d'Iléo, qui avait étendu le dispositif « chèque eau » sur l'ensemble de sa délégation aux locataires de bâtiment collectif dont les charges d'eau sont comprises dans leur loyer. Jusqu'à cette date, ce dispositif n'était destiné qu'aux personnes bénéficiant d'un compteur individuel ou abonné iléo individuellement. Cette extension nécessitant la signature d'une convention entre Iléo, le bailleur social et le CCAS, une délibération a été prise le 21/12/2021 pour autoriser la signature des dites conventions. La première convention a été signée en 2021 avec le bailleur LMH. Aujourd'hui, la MEL demande au CCAS de signer ladite convention avec le bailleur VILOGIA.

Atelier cuisine

Madame la Vice-Présidente informe de la tenue de 7 ateliers en 2022, le dernier aura lieu le 16 décembre 2022. Depuis octobre, ces ateliers ont lieu avec une animatrice bénévole, non membre du CA du CCAS, Mme Jocelyne MOLCRETTE. Madame VERSAEVEL fait part du bon déroulement de ces ateliers avec toujours les mêmes participantes.

Madame la Vice-Présidente a eu les dates des prochains ateliers cuisine de 2023 et les communiquera lors du prochain CA du CCAS lorsqu'elles seront validées.

La banque alimentaire

Madame la Vice-Présidente explique qu'en parallèle de la collecte nationale, la commune organise via le CCAS, une collecte à destination de cette association. Cette collecte a eu lieu entre les 22 et 29 novembre 2022. 13 colis ont été récoltés. Madame la Vice-Présidente donnera, lors du prochain C.A., le poids de la collecte communiqué par la banque alimentaire. La photo des colis collectés a été publiée sur Facebook et le sera dans le prochain Wavr'infos.

Séjour neige

Madame la Vice-Présidente informe que la commune a mis en place un séjour neige à destination, pour 2023, des enfants wavrinois de CM2, 6^{ème} et 5^{ème}. Le tarif pour les personnes déposant un dossier d'aide au CCAS était de 15€ pour l'ensemble de la prestation. Pour information, aucune demande aide n'a été sollicitée auprès du CCAS. Monsieur le Président précise l'inscription de 94 enfants sur les 100 places prévues. Toutes les tranches sociales sont représentées. Une seule famille a été exclue pour cause de dettes sur d'autres services municipaux, condition prévue pour l'inscription au séjour neige.

Distribution colis CCAS

La distribution des colis CCAS a eu lieu le vendredi 25 novembre dernier à la salle polyvalente en même temps que celle des colis des aînés. 1 colis « famille 2 » (4 personnes et plus) et 6 « colis famille 1 » (de 1 à 3 personnes) ont été distribués.

Monsieur DE WAZIERES demande comment solliciter l'obtention d'un colis CCAS. Madame la Vice-Présidente lui répond qu'il faut avoir bénéficié d'une aide alimentaire dans l'année, en chèque d'accompagnement uniquement. Les personnes ayant eu une prise en charge cantine ne sont pas concernées par le colis CCAS. Monsieur le Président rappelle que les colis ne sont plus distribués à domicile car l'accueil n'était pas toujours très aimable.

Aide sociale facultative

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une des conditions à l'éligibilité à l'aide sociale facultative est soumis au dépôt d'un dossier de demande d'aide au CCAS. Lors de l'instruction de la demande, un entretien personnel et confidentiel est proposé aux demandeurs avec la Vice-Présidente du CCAS ou un membre du C.A du CCAS. Ces entretiens étaient, jusqu'à présent, assurés par Mme Véronique BOUQUILLON. Suite à sa démission, ce rôle est à pourvoir. Madame la Vice-Présidente sollicite des candidatures parmi les membres du CCAS pour la remplacer. Monsieur le Président précise que, pour assurer ces entretiens, la fibre sociale seule ne suffit pas, faire la part des choses entre les personnes en vraie détresse et les personnes essayant de profiter des aides s'avère également nécessaire.

Mme Nathalie DHENNIN demande quand se déroulent ces entretiens. Madame la Vice-Présidente indique que Mme BOUQUILLON Véronique n'était disponible que le vendredi après-midi mais la personne qui prendra la relève décidera des jour et heure qui lui conviennent pour l'entretien en fonction de ses disponibilités. Madame la Vice-Présidente étudie le dossier et fait un point en amont de l'entretien. Mme Cathy BARBE contacte le bénéficiaire pour confirmer le jour et l'heure du rendez-vous.

Les personnes intéressées se rapprocheront du Président ou de la Vice-Présidente pour faire part de leur candidature.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président clôt la séance à 10h50.

Le Président
BLONDEAU Alain

A blue ink signature of Alain Blondeau, written over a circular official stamp of the Commune de Wavrin (Nord).

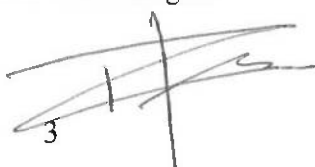
CARY Thérèse

A blue ink signature of Thérèse Cary.

La Vice-Présidente
PLANCO Carmen

A blue ink signature of Carmen Planco, written over a circular official stamp of the Commune de Wavrin (Nord).

JONVILLE Régine

A blue ink signature of Régine Jonville, with the number '3' written below it.

DHENNIN Nathalie



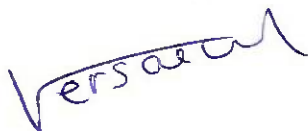
PLICHON Philippe

DE WAZIERES Cyril



VAN HAUWAERT Annie

VERSAEVEL Jacqueline



DUTOIT Danièle

HENGBART Michel



CLEMENT Pierre

KOUSSENS Christian